



COMMUNE LE PERRIER
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 MARS 2018

Ont signé au registre des délibérations : Mrs Mmes GODEFROY Rosiane, BAUD Bernard, CHAUVIN Yannick, MILCENT Jean-Paul, COUTON Jeannine, BAUDRY Yannick, JOUBERT Serge, BESSEAU Martine, ABU-AITA Maher, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BAREAU Vincent, HAMELIN Karine.

Absents : POUGEARD Sophie, BAUD Huguette, HADDAD Marie-Claude, VALIN Michel, BARBEREAU Vincent, GUIBERT Florence, excusés.

Avaient donné pouvoir : HADDAD Marie-Claude à CHAUVIN Yannick, BARBEREAU Vincent à BAUD Bernard.

Mme HAMELIN Karine a été élue Secrétaire.

◆ **Comptes Administratifs et comptes de gestion 2017**

Les comptes de gestion du receveur municipal et les comptes administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes de l'année 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Le budget principal de la commune et les budgets annexes sont arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE

	RESULTAT 2016	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	RESULTAT 2017
FONCTIONNEMENT	264 089.45	1 357 137.40	1 669 732.93	312 595.53
INVESTISSEMENT	241 561.97	1 685 236.68	1 677 028.33	233 353.62

BUDGETS ANNEXES

ASSAINISSEMENT

	RESULTAT 2016	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	RESULTAT 2017
FONCTIONNEMENT	12 523.3	145 523.23	200 522.73	67 522.80
INVESTISSEMENT	-295 161.11	151 196.59	37 374.84	-408 982.86

ZONE ARTISANALE

	RESULTAT 2016	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	RESULTAT 2017
FONCTIONNEMENT	-85 916.00	0.00	0.00	-85 916.00
INVESTISSEMENT	-25 000.00	0.00	0.00	-25 000.00

LOTISSEMENT

	RESULTAT 2016	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	RESULTAT 2017
FONCTIONNEMENT	554 372.13	606.05	50 036.58	554 372.13
INVESTISSEMENT	-549 070.00	0.00	0.00	-549 070.00

TRANSPORT SCOLAIRE

	RESULTAT 2016	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	RESULTAT 2017
FONCTIONNEMENT	5 294.64	24 151.81	24 646.35	5 789.18
INVESTISSEMENT	61 954.30	0.00	12 387.86	74 342.16

Clôture du budget annexe assainissement et reprise des résultats de ce budget au budget principal

Pour adapter les modifications introduites par l'article L5214_16 du CGCT afin de prendre en compte le transfert de compétences assainissement au 1^{er} janvier 2018, il a été décidé de clôturer le budget annexe au 31 décembre 2017, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune par écritures budgétaires comme suit :

- résultat d'exploitation reporté : 67 522,80 €
- déficit d'investissement reporté : -408 982,86 €

Clôture du budget annexe zone artisanale et reprise des résultats de ce budget au budget principal

La Communauté de Communes Océan Marais de Monts exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences définies par l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et est donc en charge de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ».

Il a été décidé de clôturer le budget annexe au 31 décembre 2017, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune par écritures budgétaires comme suit :

- déficit d'exploitation reporté : -85 916,00 €
- déficit d'investissement reporté : -25 000,00 €

◆ Affectation des résultats de fonctionnement 2017

Après transfert des budgets annexes assainissement et zone artisanale, le compte administratif principal « Commune » de l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 558 291,78 €. Il est décidé d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation en réserves au compte R 1068 de la section d'investissement 300 000,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté au compte R 002 258 291,78 €

◆ Fixation des taux d'imposition 2018

Les taux d'imposition sont votés comme suit :

-	Taxe d'Habitation	:	23.92 %
-	Foncier Bâti	:	11.08 %
-	Foncier Non Bâti	:	49.09 %

◆ **Budget annexe Lotissement**

L'ensemble des travaux d'aménagement du lotissement du Grand Logis sont complètement achevés, il est décidé d'effectuer un reversement partiel de l'excédent du budget annexe constaté au compte administratif 2017 au budget principal de la commune, en vue de l'acquisition de terrains en réserve foncière.

◆ **Vote du budget primitif 2018 et des budgets annexes**

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 2 000 000 euros et en section d'investissement à 1 660 000 euros.

Les budgets annexes «Lotissement communal et Transport scolaire» sont également adoptés à l'unanimité.

◆ **Contrats saisonniers**

Le conseil municipal a décidé :

- de créer un emploi saisonnier du 1er juillet 2018 au 30 septembre 2018 à temps complet, pour l'accueil, les réservations, la remise en état de propreté des équipements, l'entretien et contrôle du camping municipal la maison blanche ;
- de créer un emploi saisonnier du 7 juillet 2018 au 26 août 2018 à temps non complet, pour assurer la fermeture le soir du camping municipal la maison blanche ;
- de créer un emploi saisonnier de 3 mois renouvelable 1 fois à compter d'avril 2018 à temps complet, pour assurer l'entretien des espaces verts.

◆ **Camping municipal – travaux de production solaire d'eau chaude sanitaire**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial contractualisé avec le SyDEV, une étude de faisabilité « Production solaire d'eau chaude sanitaire » a été réalisée pour le bloc sanitaire du camping municipal de la Maison Blanche. Le coût global des travaux et d'assistance à maîtrise d'ouvrage est de 34 664.50 € HT

Une demande d'aide financière dans le cadre du soutien aux investissements touristiques est sollicitée auprès de la Région Pays de la Loire.

◆ **Aménagement et requalification du centre bourg - Marché public sous procédure adaptée**

Madame le Maire est autorisée à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de travaux relatifs à l'aménagement et la requalification du centre bourg d'un coût prévisionnel de 282 361 € H.T.

Madame le Maire ou son représentant sont autorisés à signer les marchés à intervenir.

◆ **Acquisition de parcelles à la SCI Le Grand Logis**

Madame le Maire a informé les membres du conseil municipal que Maître BRILLET lui a fait savoir par courrier du 21 mars dernier que les associés de la SCI Le Grand Logis ont donné leurs accords pour

la vente au profit de la commune des parcelles cadastrées AI n° 4, 6 et 99 pour un prix de 250 000 euros net vendeur.

Le conseil municipal a décidé de se porter acquéreur des parcelles AI n° 4,6 et 99 d'une superficie de 3 ha 61 a 53 ca au prix de 250 000 € net vendeur auprès des associés de la SCI Le Grand Logis.

Madame le Maire ou son représentant est autorisée à signer l'acte authentique de vente à intervenir auprès de Maître Lydia BRILLET, Notaire à Soullans, chargée de l'établissement dudit acte, ainsi que toutes les pièces administratives s'y afférent, à intervenir avec les associés de la SCI Le Grand Logis.

◆ **Avis sur l'enquête publique unique CTMA des bassins versants des étiers de Sallertaine et la Grande Taillée.**

Le conseil municipal a émis un avis favorable au programme du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques des bassins versants des étiers de Sallertaine et de la Grande Taillée tel qu'il a été présenté au dossier d'enquête publique unique.

COMPTES RENDUS